



Communiqué de presse
À Paris, le 18 mai 2023

18 mai 2023 - Journée mondiale de sensibilisation à l'accessibilité numérique

Pour la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France, les problèmes persistent en matière d'accessibilité

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France déplore la faible évolution des supports numériques pour les personnes en situation de handicap visuel, alors qu'une grande partie des usages sont désormais dématérialisés. Alors qu'elle a interpellé plusieurs fois les pouvoirs publics sur le non-respect de la loi du 11 février 2005, n° 2005-102 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées qui avait rendu obligatoire l'accessibilité numérique et signalé les nombreuses difficultés rencontrées par les citoyens concernés, la Fédération alerte sur les difficultés de navigation sur internet : de véritables parcours du combattants !

La fin des déclarations des revenus 2022 approche, c'est un bon exemple pour dénoncer une nouvelle fois les difficultés rencontrées sur le site impots.gouv.fr par les personnes déficientes visuelles. Leur portail affiche, malgré certaines améliorations, la non-conformité du site avec le Référentiel Général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) !

Pour Bruno Gendron, Président de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France,
« Cette situation est parfaitement inacceptable et inexcusable. Je prends quelques exemples pour illustrer mon propos : images non décrites, tableaux mal formatés la dégradation de l'accessibilité de toute la partie liée aux compléments de retraite ! »

La CNH qui s'est tenu le récemment a annoncé 1,5 milliard d'euros pour l'accessibilité. La Fédération rappelle que l'accessibilité numérique est une priorité, car c'est une condition non négociable pour le respect des droits de tous citoyens. Elle restera mobilisée et attentive et analyse tous les ans un large échantillon de 1 400 sites web provenant de deux situations juridiques soumises à obligation (985 sites de personnes morales publiques, 415 de personnes morales ou de droits privés avec un CA supérieur à 250 millions d'euros).

L'avènement du numérique a été un grand espoir pour les personnes aveugles et malvoyantes, qui y voyaient un moyen d'être totalement autonomes.

La Fédération appelle donc les institutions publiques et privées à considérer les personnes en situation de handicap. À l'heure du tout numérique, il est inacceptable que des administrés ne puissent toujours pas répondre aisément à leurs obligations citoyennes.

Contact presse :

aveugles_de_france@ad-convergence.com

Dominique Dardel / 06 11 04 40 39

Shahina Akbaraly / 06 50 82 55 02

À propos de la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France :

Créée en 1917 et reconnue d'utilité publique le 27 août 1921, la Fédération des Aveugles et Amblyopes de France rassemble des militants, usagers, professionnels et bénévoles engagés pour une plus grande inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

Présidée par Bruno Gendron, la Fédération représente un partenaire de premier plan des pouvoirs publics et des élus locaux. Elle est présente dans les régions de métropole et d'outre-mer, au travers de ses associations membres qui sont au service de plus de 10 000 adhérents et bénéficiaires.

La Fédération des Aveugles et Amblyopes de France agit au quotidien afin de permettre une citoyenneté pleine et entière à toutes les personnes aveugles et malvoyantes, en France comme à l'étranger.